

---

## Convention collective de travail (CCT) étendue

La [convention collective de travail \(CCT\)](#) a pour objectif de maintenir la qualité des prestations dans le domaine de la sécurité et de la surveillance. Elle régit notamment les conditions d'engagement des personnes employées à temps plein ou partiel.

Suite à l'arrêté du [Conseil fédéral étendant le champ d'application de la convention collective de travail](#) pour la branche privée de la sécurité, la CCT élaborée par la VSSU et le syndicat UNiA a été déclarée de force obligatoire générale.

Tous les membres de la l'AESS, de même que toutes les entreprises de plus de 10 salariés, sont tenus de respecter la CCT.

Source AESS

<https://www.vssu.org/aess/>

## Commission Paritaire « Pako-Kopa »

Contact :

Commission Paritaire Sécurité  
3011 Berne  
Tel : 031 381 58 69  
Fax : 031 381 58 70  
[info@pako-sicherheit](mailto:info@pako-sicherheit)

Source Pako-Kopa sécurité

<http://www.pako-sicherheit.ch/?n0=6>